



HAL
open science

Le numérique vu depuis les marges

Tristan Mattelart, Cédric Parizot, Julie Peghini, Nadine Wanono

► **To cite this version:**

Tristan Mattelart, Cédric Parizot, Julie Peghini, Nadine Wanono. Le numérique vu depuis les marges. Association française des anthropologues. Marges et Numérique, Marges et Numérique (142 - 143), Association française des anthropologues, pp.9-27, 2015, ISBN 979-10-90923-10-2. hal-01501472

HAL Id: hal-01501472

<https://hal.science/hal-01501472>

Submitted on 6 Apr 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LE NUMÉRIQUE VU DEPUIS LES MARGES

Tristan MATTELART* – Cédric PARIZOT**
Julie PEGHINI*** – Nadine WANONO****

Les enjeux sociaux, politiques, culturels et économiques que recèlent les outils numériques sont le plus souvent analysés à partir des réalités des jeunes adultes urbains les plus instruits et aisés d'Amérique du Nord ou d'Europe occidentale. L'appel à propositions pour ce numéro du *Journal des anthropologues* s'est inscrit à rebours de ce prisme. Nous voulions inviter à décentrer la perspective en interrogeant les défis dont sont porteurs ces instruments issus du numérique depuis les « marges ». Il s'agissait d'abord d'étudier

* Centre d'études sur les médias, les technologies et l'internationalisation (Cemti), Université Paris 8 Vincennes, 2 rue de la Liberté, 93526 Saint-Denis cedex

Courriel : tristan.mattelart@univ-paris8.fr

** Institut de recherches et d'études sur le Monde arabe et musulman (Iremam) UMR 7310, AMU/CNRS, Université Aix-Marseille – MMSH, 9 rue du Château de l'Horloge – BP 647, 13094 Aix-en-Provence cedex 2

Courriel : cedric.parizot@gmail.com

*** Centre d'études sur les médias, les technologies et l'internationalisation (Cemti), Université Paris 8 Vincennes – 2 rue de la Liberté, 93526 Saint-Denis cedex

Courriel : julie.peghini@univ-paris8.fr

**** CNRS, Institut des Mondes africains (IMAf) UMR 8171, Paris I/EHESS/PHE/IRD/AMU.

27 rue Paul Bert – 94204 Ivry-sur-Seine cedex

Courriel : nadine.wanono@cnrs.fr

les dimensions que revêt le numérique en dehors des contextes nord-américains et européens, de cerner celles-ci dans des espaces construits comme étant à la marge du monde. Quelles formes diverses prend, dans ces espaces, l'économie liée au numérique, qu'elle se diffuse au travers des circuits formels ou informels ? Comment les individus s'y approprient-ils la variété des produits provenant de cette économie ? L'objectif était également de saisir la manière dont, tant à la « marge » qu'au « centre » du système global, des acteurs minorisés mobilisent les outils du numérique à des fins d'intervention sociale, politique, culturelle ou économique, tout en se montrant toutefois attentifs à saisir les limites de cette mobilisation.

Le terme de marge a été préféré à celui de périphérie. Ce dernier, comme le notent Pierre-Amiel Giraud et Sara Schoonmaker dans leur article, a contre lui d'impliquer « un espace dominé par un centre ». L'intérêt de la notion de marge est au contraire d'induire une plus grande complexité dans les rapports qu'elle entretient avec le centre. De fait, cette notion renvoie tant à des « espaces relégués », soumis avec force à l'influence du centre, qu'à des « espaces relativement autonomes », d'expérimentation ou « d'avant-garde », qui échappent, pour partie, à l'emprise du centre. Il s'agissait dès lors, pour ce numéro du *Journal des anthropologues*, d'offrir un cadre largement ouvert, permettant de rendre compte des usages contradictoires du numérique dans ces marges : tour à tour agent de domination et de contrôle, mais aussi instrument employé pour échapper à ceux-ci.

En abordant le numérique depuis les marges, les articles publiés ici, par des anthropologues, des sociologues, des spécialistes des sciences de l'information et de la communication ou des géographes, offrent sur ce phénomène un regard transdisciplinaire à bien des titres inédit, dont nous proposons dans cette introduction de mettre en relief les principaux apports.

Une économie de l'accès au numérique spécifique

Appréhender le numérique à partir des marges oblige d'abord à considérer avec attention les conditions d'accès à celui-ci, de même que les inégalités, géographiques ou sociales, qui structurent cet accès. En couverture de ce numéro, la carte des connexions à Internet dans le monde, figurées par des couleurs de diverses intensités, illustre ces inégalités : elle laisse de très vastes régions de la planète dans l'obscurité. Il s'agit d'une dimension élémentaire, mais dont s'affranchissent trop rapidement ceux qui présentent le numérique comme au commencement d'un nouvel âge, « l'âge de l'accès » (Rifkin, 2000).

Que l'accès aux technologies numériques ne puisse être posé comme donné, c'est ce que démontre bien Paula Uimonen. L'auteure souligne combien cet accès aux outils du numérique est, en Afrique sub-saharienne où elle situe son propos, conditionné par les tarifs prohibitifs et par les aléas des « pannes systémiques » qui sont, sur ce continent, l'ordinaire du fonctionnement des infrastructures technologiques.

À rebours des analyses sur la « fracture numérique » qui tendent à mesurer les inégalités, au niveau international (en particulier celles Nord-Sud) ou au niveau intranational, en termes purement statistiques, l'auteur insiste sur les conditions socio-économiques et politiques dans lesquelles s'opère cet accès aux technologies numériques. S'intéressant au secteur de la téléphonie mobile, elle montre comment l'équipement en appareils ou en abonnements se fait par des voies spécifiques, dans une économie à la fois formelle et informelle. L'accès aux services téléphoniques y est, note-t-elle, particulièrement coûteux, contraignant les usagers les plus démunis à déployer diverses ruses pour minimiser les factures, en essayant de faire payer les communications aux plus riches. Cet accès est en outre des plus incertains, en raison des dysfonctionnements des infrastructures.

L'article prend donc à revers les discours, tenus par les agences des Nations Unies, ayant accompagné la « soi-disant révolution du mobile » en Afrique sub-saharienne. Celles-ci se sont

enthousiasmées de la réduction de la fracture numérique dans ce domaine et ont célébré la capacité des acteurs privés à fournir « une prestation de service efficace ». L'auteure note au contraire que si les opérateurs privés, dont les grandes compagnies de téléphonie transnationales, ont tiré d'« énormes bénéfices financiers » de leurs investissements, les usagers ont droit à un service aussi « défaillant » que « chèrement payé ».

L'économie de l'accès aux technologies numériques que dessine Yaya Koné dans sa contribution est elle aussi spécifique. Faute de posséder un ordinateur¹, les jeunes qu'il étudie dans le quartier de Koumassi à Abidjan doivent se connecter à la toile à partir de cybercafés dont le parc est constitué dans sa grande majorité d'ordinateurs « France-au-revoir », c'est-à-dire de vieux appareils importés d'Europe pour y avoir une deuxième vie sur le continent africain.

Chacun à leur manière, Paula Uimonen comme Yaya Koné chroniquent la façon dont les technologies numériques sont, comme l'ont été les technologies plus anciennes, exploitées par une « culture entrepreneuriale » qui se déploie largement dans les réseaux de l'économie informelle. La première évoque les échoppes proposant des portables, neufs ou d'occasion, celles où ils sont réparés, les vendeurs à la sauvette de cartes de recharge de crédit téléphonique, les marchands d'appels à l'unité qui peuplent les villes, mais aussi les campagnes, de Tanzanie, comme d'autres pays d'Afrique sub-saharienne.

Yaya Koné décrit lui comment certains jeunes du quartier de Koumassi qui vendaient auparavant des CDs, VCDs ou DVDs pirates se sont reconvertis en « tchatcheurs » professionnels sur Internet. À partir d'un cybercafé, ces « brouteurs » écumant le web à la recherche d'âmes esseulées en Europe, pour les séduire, puis les détrousser « en douceur », en sollicitant de manière régulière de

¹ Selon les statistiques de l'Union internationale des télécommunications (UIT), seuls 2,3 % des foyers en Côte d'Ivoire disposaient en 2013 d'un ordinateur (International Telecommunication Union, 2014 : 242).

menus transferts de fonds qu'ils dépenseront le soir ostensiblement entre amis.

Comme on le voit, l'économie informelle du numérique qui est esquissée n'est pas moins assujettie que sa consœur formelle à l'ordre marchand qui, à une échelle mondiale, régule majoritairement l'accès aux réseaux.

Espaces non marchands du numérique

Toute autre est la perspective offerte par les auteurs qui, dans ce numéro, appréhendent les processus d'« accès au monde numérique » non pas à partir de « la souscription d'offres marchandes », comme c'est le plus souvent le cas, mais à partir de voies non marchandes.

Cédric Calvignac se penche sur un cas exemplaire d'« alternative communautaire » qui se développe « en marge de ce monde numérique à dominante marchande » et qui offre à ses usagers la possibilité d'échapper au « monopole » des principaux fournisseurs d'accès à Internet. La communauté analysée est particulièrement intéressante puisqu'elle met en scène, dans une petite ville à la périphérie de Toulouse, des « retraités fort peu aguerris à l'usage des outils informatiques », appartenant au même club d'informatique. Ce sont les porteurs de ce dernier qui vont proposer à ces retraités, considérés comme un « public marginal [...] tendanciellement réfractaire aux nouvelles technologies », de les associer au « réseau wifi citoyen » Cita-nodes. Créé en 2003, ce réseau comblera, mieux que les offres marchandes, les attentes particulières de ses usagers : il leur fournira, pour un prix modique, un service et une assistance technique adaptés à leurs besoins.

Pierre-Amiel Giraud et Sara Schoonmaker envisagent eux la question de l'accès non marchand au monde numérique à partir de la perspective des militants du logiciel libre : ils soulignent la capacité qu'ont ceux-ci de « mobiliser la marge comme ressource » pour préserver leurs idéaux.

Ils montrent comment ces militants se sont organisés pour faire échouer les « forces du marché » en s'attaquant au projet de la

société Oracle, l'un des plus grands éditeurs de logiciels au monde. En 2009, celle-ci a racheté la compagnie Sun Microsystems, qui détenait l'intégralité des droits de propriété intellectuelle de la suite bureautique libre OpenOffice.org. Son but était alors de faire évoluer cette suite vers une logique en infraction avec les idéaux défendus par les militants du logiciel libre. Se mobilisant, la communauté de contributeurs d'OpenOffice.org va délaissier cette suite au profit d'un nouveau logiciel dérivé, LibreOffice – placé sous la gouvernance d'une fondation créée pour l'occasion, The Document Foundation – et faire de celui-là « un bien commun en marge du marché », qui compte des millions d'utilisateurs dans le monde.

Pour importantes qu'elles soient, les expériences exposées dans ces deux articles ne sont pas sans limites. Cédric Calvignat met ainsi en avant les promesses non tenues d'« émancipation des usagers » dont était porteur, au départ, le réseau Cita-nodes. Celui-ci devait en effet en principe permettre à son public « une forme de réappropriation civique de la technique » et lui apporter, à ce titre, « une forme d'"empowerment" ». Or, la « maîtrise technologique » est restée entre les mains des initiateurs du projet. Si ce projet a permis à ses usagers d'échapper à la dépendance à l'égard des fournisseurs marchands d'accès à Internet, il ne leur a pas permis de « quitter leur position captive de dépendants numériques ». De même, Cita-nodes n'a pas résisté à la préférence donnée *in fine* par les retraités aux offres dites *triple play* des fournisseurs d'accès marchands – accordant l'accès à la fois à Internet, à la télévision et au téléphone – contre lesquelles le réseau citoyen a difficilement pu lutter.

La communauté de contributeurs aux logiciels libres n'échappe pas quant à elle aux logiques d'inégalités qui structurent l'univers marchand de l'accès au numérique : la part des participants en provenance des Suds y est, en particulier, des plus faibles. « La répartition des contributeurs de logiciels libres », constatent Pierre-Amiel Giraud et Sara Schoonmaker, « laisse voir clairement la fracture numérique Nord-Sud ».

Des promesses d'*empowerment* non tenues

Avec la montée en puissance des technologies numériques, la notion d'« *empowerment* » s'est imposée comme un terme-clé, voué à rendre compte des horizons d'émancipation dont ces technologies sont supposées être porteuses. Plusieurs articles de ce volume l'illustrent. Ainsi, Cédric Calvignac souligne, comme on l'a dit, le décalage existant entre les promesses d'*empowerment* dont était investi le projet de wifi citoyen Cita-nodes et la réalité du pouvoir sur la technique qui a été conféré à ses usagers. D'autres textes font apparaître le même type de décalage entre les espoirs suscités par les projets numériques et le caractère plus pragmatique des résultats obtenus dans le cadre de ceux-ci.

C'est le cas de la contribution de Camille Bosqué sur l'internationalisation du modèle des FabLabs (les « laboratoires de fabrication »), créé à la fin des années 1990 par Neil Gershenfeld, au Massachusetts Institute of Technology (MIT). Dans un objectif d'« *empowerment* », ce projet invitait les populations « à devenir les protagonistes de la technologie, plutôt que ses spectateurs ». L'exportation de ce modèle avait pour ambition, selon Neil Gershenfeld, de faciliter « la fabrication personnelle pour toutes ces parties de la planète qui n'ont pas accès au MIT ». Camille Bosqué étudie comment cette volonté s'est matérialisée, en se penchant sur trois « FabLabs "pionniers" », le FabLab Vygian Ashram, situé en Inde, le MIT-FabLab Norway, isolé au-dessus du cercle polaire arctique, et le South End Technology Center de Boston.

L'intérêt de son texte est de montrer que, loin des « intentions des ingénieurs et des chercheurs » du MIT et de l'accent qu'ils mettaient sur la technologie, ces FabLabs, tous greffés sur des projets préexistants, épousent les besoins spécifiques, parfois les plus prosaïques, des territoires sur lesquels ils se sont installés. Ils servent davantage « d'association de quartier, de *community center* », ou de « centre d'apprentissage », que d'ateliers principalement destinés à la « fabrication numérique personnelle ».

Le numérique, entre appropriations et dominations

Les anthropologues n'ont pas attendu les discours sur l'*empowerment* par le numérique pour mettre en avant l'apport que pouvaient constituer, pour les peuples minorisés, la maîtrise des médias à leur service. Faye Ginsburg ne soulignait-elle pas en 1991 combien les médias minoritaires étaient, pour les « *indigenous minority people* », d'utiles « véhicules de communication interne et externe, d'auto-détermination et de résistance aux dominations culturelles en provenance de l'extérieur » (Ginsburg, 1991 : 92).

C'est dans cette perspective que Philipp Budka inscrit sa propre recherche sur l'usage des médias numériques au sein des « *First Nations* » (« premières nations ») du nord-ouest de l'Ontario, au Canada. Lui aussi met la question des infrastructures d'accès au numérique au cœur de son propos. Il s'intéresse d'abord au rôle joué en la matière par l'une des premières « *indigenous Internet organizations* » du monde, le Keewaytinook Okimakanak Kuh-ke-nah Network (KO-KNET), « possédé et contrôlé » par des représentants de ces populations. Pour pallier l'absence d'investissements publics ou privés, cette organisation a collaboré avec différents acteurs – institutions gouvernementales, industries des télécommunications, communautés locales – aux fins d'équiper en infrastructures numériques les zones reculées du nord-ouest de l'Ontario et de relier celles-ci au reste du pays.

L'auteur considère dans un deuxième temps les usages que ces populations font des services numériques ainsi rendus accessibles. Si Philipp Budka souligne « l'usage stratégique » que celles-ci peuvent faire des « technologies de communication numériques », il se penche surtout sur les usages ordinaires qu'elles en font. Il montre certes que le réseau construit par KO-KNET a permis de développer des services de télé-médecine ou de « *online learning* ». Il met cependant en évidence la disjonction qui existe entre les « nobles objectifs » attribués par les bailleurs de fonds gouvernementaux de KO-KNET – qui voient dans ces infrastructures un moyen de réduire la pauvreté, d'améliorer le niveau d'éducation et l'accès aux services de santé – et la réalité des « usages quotidiens » du numérique par

les populations auxquelles ces programmes sont destinés. Loin de représenter prioritairement des moyens d'éducation, ces technologies constituent, pour ces populations comme pour bien d'autres, des moyens de se divertir ou de rester en communication au travers des réseaux dits sociaux.

Cette dernière activité est particulièrement importante pour des familles dont les membres, sous la nécessité de trouver du travail ou de poursuivre des études en dehors de leur communauté, sont séparés par de très grandes distances. Ce besoin de rester en contact en ligne s'est jusqu'à une date récente massivement déployé sur un service, créé spécifiquement à l'attention de ce public, MyKnet.org, qui leur a permis de créer leur page personnelle et, à partir de celle-ci, de communiquer avec leurs proches éloignés.

Mais, de manière révélatrice, dans un mouvement qui n'est pas sans faire écho à la conversion aux services marchands des retraités de Cita-nodes, Philipp Budka nous apprend que, récemment, le dispositif mis en place à travers MyKnet.org – à l'égard duquel les usagers exprimaient encore il y a peu « un sentiment de loyauté et d'appartenance » – a été progressivement détrôné par le site commercial Facebook.

Instruments susceptibles d'être utilisés par des groupes minorisés pour lutter contre les processus de « dominations culturelles » auxquels ils sont soumis, les médias peuvent aussi, quand ils prennent la forme de médias dominants, être porteurs d'« effets destructeurs » pour ces mêmes communautés (Ginsburg, 1991 : 92, 94).

L'intérêt donné à « l'usage stratégique » que font les groupes minorisés des « technologies de communication numériques » pour échapper aux différents ordres de domination ne doit alors pas faire oublier la manière dont d'autres acteurs – États, firmes privées... – mobilisent ces mêmes technologies pour mieux exercer leur hégémonie et intégrer ces communautés dans le moule national pour les uns, dans l'univers du marché pour les autres.

L'article de Mathieu Poulin-Lamarre portant sur les Hmong en Chine est de ce point de vue particulièrement éloquent. Il montre

comment l'État chinois a enrôlé les différentes plateformes du web pour mieux asseoir le « régime d'ethnicité » officiel et assurer l'hégémonie de la majorité han sur les 55 autres groupes minoritaires dont est constituée sa population. L'imposition de ce régime d'ethnicité passe par la production, pour ces groupes minoritaires, d'« images » hautement folklorisées qui sont censées les représenter et qui les placent systématiquement sous la sujétion des Hans. En plus d'utiliser la télévision, l'État chinois a recours, de façon « systématique », à Internet pour essayer d'ancrer dans l'esprit de ses sujets « le caractère naturel et authentique des catégories » ethniques qu'il a lui-même forgées. Les « associations minoritaires officielles » se servent ainsi du web pour relayer la doctrine du parti, inondant la toile de leur agenda, jusqu'à contrôler « à peu près tous les sites concernant les minorités ethniques ».

Mathieu Poulin-Lamarre montre comment, dans ce contexte, les jeunes Hmong négocient leurs identités sur le web. Il met en évidence le décalage qui existe entre « l'apparence d'unanimité » sous le signe de la ligne du parti qui régit en Chine le contenu des différents sites consacrés aux minorités ethniques et le caractère beaucoup plus diversifié du contenu figurant sur les pages personnelles hébergées sur ces mêmes sites, ou celui des échanges se déployant sur le fort populaire site de réseautage QQ. L'auteur note comment, contrairement aux précautions qu'ils prennent dans l'espace public pour masquer leur identité hmong, sur leurs pages personnelles, les jeunes membres de cette population postent ostensiblement des images affichant cette dernière, mais ceci en des termes plus que contradictoires. En effet, ils font coexister sur ces espaces des « images produites par l'État » aux fins de leur assigner une identité hmong bien spécifique, avec d'autres qui s'écartent sensiblement du « modèle ethnique » défendu officiellement.

Le numérique, instrument de mobilisation politique

Les technologies numériques sont, depuis les années 1990, avec récurrence, présentées comme des ingrédients indispensables des mobilisations politiques des groupes marginalisés. Dans sa

contribution, Pierre Couturier note que « peu de luttes politiques ou sociales au sein de la société industrielle peuvent prétendre se dispenser d'un recours aux outils numériques de communication ».

C'est pourtant à une mobilisation qui ne fait pas appel à ces outils qu'il s'intéresse ici. L'auteur se penche sur la lutte menée en France par des collectifs de petits éleveurs contre l'obligation qui leur est faite, depuis le début des années 2000, de procéder avec des puces à l'identification électronique des ovins et des caprins. Ces éleveurs voient dans cette mesure, imposée par l'Union européenne en accord avec les instances représentatives des éleveurs français, l'expression de la volonté du système agro-industriel dominant d'intégrer leurs exploitations en son sein, sans que soient prises en compte leurs spécificités.

L'auteur comptait au départ analyser « comment un groupe social refusant son intégration dans un système dominant » avait recours, à des fins de mobilisation, au « numérique "émancipateur" contre un numérique "dominateur" ». Il s'est néanmoins vite rendu compte que les paysans enquêtés rechignaient à s'appuyer sur ce qui constituait à leurs yeux les « instruments du "système" » pour lutter contre lui. À ceux-ci, ils ont largement préféré les formes de « mobilisation concrètes », sous forme de fêtes, de manifestations ou d'occupations d'administrations, davantage à même de « faire vivre le collectif » et de « souder » un groupe dispersé sur un large territoire.

En montrant comment les technologies d'identification électronique s'imposent de façon implacable aux éleveurs qui y sont les plus opposés et en décryptant l'hostilité qu'expriment ces derniers vis-à-vis du potentiel contestataire des outils numériques, Pierre Couturier vient quelque peu tempérer l'optimisme de ceux qui célèbrent les vertus émancipatrices de ces outils. Il rappelle qu'entre les mains des administrations, des gouvernements, voire des organisations supranationales, les technologies numériques sont d'abord des instruments de gestion et de contrôle des sociétés contemporaines.

En étudiant le MIT-FabLab Norway, Camille Bosqué a elle aussi été amenée à décrire la façon dont des éleveurs avaient eu recours à des puces électroniques pour assurer la traçabilité de leurs troupeaux. Dans son texte toutefois, ces puces sont vues comme un moyen d'assurer la survie du cheptel. Il est vrai que, loin d'avoir été imposé par le gouvernement, l'*electronic shepherd* (le berger électronique) a été en Norvège le fruit d'une production entre pairs, inscrits au sein d'un collectif. Le parallèle entre ces deux cas permet de saisir la variété des usages qui peuvent être faits de ces outils numériques, en fonction des objectifs que leur assignent les acteurs qui les mettent en œuvre et des environnements où ils prennent corps.

Considérant d'autres groupes situés aux marges de l'espace public, mais qui se montrent moins hostiles que les précédents vis-à-vis des technologies numériques, Valérie Devillard et Guillaume Le Saulnier pointent quelques-uns des apports et des limites de la mobilisation de ces instruments à des fins politiques.

Du fait de l'« horizontalité » de son infrastructure en réseau, le web est, avec insistance, présenté comme un espace plus ouvert aux groupes minoritaires désireux de faire entendre leur voix, que ne le sont les grands médias. Internet constituerait, à ce titre, une plateforme facilitant leur accès à l'espace public (Benkler, 2006 : 176-180). Valérie Devillard et Guillaume Le Saulnier apportent des éléments nuanciant ce type d'arguments.

Le contexte dans lequel se déploie leur analyse est l'examen par l'Assemblée nationale, en décembre 2013, de la proposition de loi « renforçant la lutte contre le système prostitutionnel », qui réaffirme « la position abolitionniste de la France » en la matière. Les auteurs cernent la manière dont les collectifs opposés à cette loi, en particulier le Syndicat du travail sexuel (STRASS), vont mobiliser le web comme « une ressource » pour contrer l'agenda abolitionniste.

Contrairement à ceux qui voient une différence radicale de structure entre le web et les médias, Valérie Devillard et Guillaume Le Saulnier notent, après avoir étudié les « traces » des débats sur le

web, que « les arènes numériques reproduisent les hiérarchies mass-médiatiques ». « Le discours abolitionniste », porté par les acteurs institutionnels favorables à cette loi, y domine en effet largement : il est d'autant plus répercuté dans les médias « *mainstream* » et leurs déclinaisons en ligne que ceux-ci disposent d'un « accès routinier » à ces acteurs. En l'absence d'un tel accès, les revendications portées par les collectifs de travailleurs et travailleuses du sexe ou leurs alliés sont quant à elles largement marginalisées dans ces arènes, ne devant leur visibilité qu'à « la production amateur d'information », hébergée sur les « *pure players* », œuvrant uniquement sur le web, ou les blogs.

Les auteurs détaillent dès lors les stratégies développées par le STRASS pour être davantage présent dans les « médias traditionnels » et leurs versions en ligne – qui demeurent un intermédiaire central pour avoir un large accès à l'espace public. Ils montrent comment la nécessité de répondre aux attentes du système médiatique pour accroître son audience dans les arènes numériques a un certain coût pour l'organisation. S'il apporte au STRASS une visibilité supérieure à celle que pouvaient lui faire espérer ses « moyens matériels "à peu près inexistant" » (mais qui reste toute relative face au discours abolitionniste), l'accent qui est mis, dans ce cadre, sur les « actions spectaculaires » ou sur la « dramatisation », dont sont friands les médias en ligne comme hors ligne, n'est pas sans créer des problèmes de cohérence avec la politique poursuivie par l'association.

Canaux numériques d'information : du local au transnational

Joseph Hivert et Dominique Marchetti se penchent eux aussi sur les relations complexes qu'entretiennent les militants d'une association et les journalistes, de même que sur les efforts entrepris par les premiers pour accéder, grâce aux seconds, à un plus large public. Le cadre dans lequel ils déploient leur réflexion est toutefois très différent.

Analysant l'Association marocaine des droits humains (AMDH), les auteurs s'emploient à éclairer une situation apparem-

ment paradoxale. Ils étudient une organisation qui est « marginalisée dans les médias traditionnels au Maroc » et dont les activités de production et de distribution de l'information relèvent du « bricolage militant ». Elle joue pourtant un rôle particulièrement important pour les correspondants de la presse internationale, jusqu'à constituer pour ceux-ci une « contre-agence de presse non officielle », capable de concurrencer la très officielle Maghreb Arabe Presse (Map), autrement mieux dotée en moyens matériels.

Prenant le contrepied des travaux qui, empreints de « déterminisme technologique », tendent à expliquer « les mobilisations politiques par les seuls réseaux sociaux », Joseph Hivert et Dominique Marchetti démontrent comment, depuis 1979, la clé de l'action de l'AMDH réside dans le « réseau social » et non virtuel qu'elle a su créer à travers le territoire marocain. Non pas que les membres de l'association négligent l'importance de l'usage des moyens de communication. Leur journal, *Attadamoune*, la publication des communiqués, de même que le rôle décisif joué, depuis des années, par le téléphone et le fax en témoignent. Mais, les nouvelles technologies tardent à être intégrées « dans la panoplie des outils de certains militants, en particulier ceux de la génération 1970 », qui se montrent rétifs à leur égard.

L'intérêt de l'article est cependant moins dans la description qui est faite de l'usage par l'AMDH des technologies numériques que dans le décryptage de l'alliance tacite qui se met en place entre cette association et les correspondants internationaux. Ceux-ci offrent aux militants un utile « filet de protection » qui peut être activé en cas d'arrestation. Au-delà, les journalistes de la presse étrangère constituent pour l'association un précieux moyen de contourner les difficultés qu'elle éprouve à faire circuler ses informations au Maroc, puisqu'elle est interdite d'accès à l'espace public dans ce pays. Par leur truchement, l'AMDH peut « relayer la cause des détenus politiques et dénoncer la répression qui sévit » dans le royaume chérifien.

Cette alliance tacite n'a néanmoins pu s'établir qu'au prix d'une transformation en profondeur du programme de l'association

marocaine. Elle se met en place dans les années 1990, au moment où l'AMDH opère une mutation de l'organisation politique au discours marxiste-léniniste qui était le sien, vers le statut « dépolitisé[é] » d'association consacrée à la défense des droits humains, dans un contexte où « la cause des droits de l'Homme devient une catégorie d'intervention des bailleurs internationaux ». L'association s'est donc, d'une certaine façon, ajustée aux attentes des médias étrangers.

Pour les correspondants internationaux, le réseau national de l'AMDH représente un moyen d'information irremplaçable au Maroc. Ils y puisent les nouvelles qu'ils ne peuvent trouver ailleurs, en raison de la « subordination de [la majeure partie] de l'espace médiatique [marocain] aux pouvoirs politiques et étatiques ». L'association est, pour ces journalistes, un interlocuteur d'autant plus précieux que ses militants parlent plusieurs langues et, plus généralement, possèdent les « capitaux culturels et politiques » nécessaires pour « s'exprimer dans les termes requis par les médias étrangers ».

Par-delà la mise en évidence des interactions entre l'AMDH et les journalistes des médias étrangers à laquelle il procède, l'article de Joseph Hivert et Dominique Marchetti a cela d'intéressant qu'il invite à appréhender les usages qui peuvent être faits du numérique dans la continuité de ceux des moyens de communication qui l'ont précédé. L'invitation n'est pas inutile tant sont présents dans la littérature les discours sur la « révolution » que constituerait le numérique, y compris pour le continent africain.

Qu'il faille considérer l'usage du numérique dans une perspective un tant soit peu historique, afin de rendre compte tant des continuités que des ruptures, c'est aussi la conclusion qui peut être tirée de l'article que Kani Tuyala consacre à l'agence panafricaine en ligne de photographies et de vidéos, Africa 24 Media. Destinée à donner une « voix aux "Africains" » pour offrir une alternative aux « stéréotypes » que charrient les « flux globaux d'information » sur le continent, Africa 24 Media tire certes parti des technologies numériques pour servir d'« agrégateur de

contenus », rassemblant les images produites par ses propres journalistes ou celles réalisées par un réseau dense de pigistes et les distribuant, via son site web, à une échelle internationale. Mais, loin d'être le fruit d'une génération numérique spontanée, Africa 24 Media, co-crée par Salim Amin, s'inscrit explicitement dans le prolongement de l'agence d'images Camerapix, fondée en 1963 par son père, le célèbre photographe Mohamed « Mo » Amin, qui avait, déjà, pour ambition d'offrir une autre représentation de l'Afrique.

Comme cela avait été le cas plusieurs décennies auparavant avec le développement du satellite, l'essor du numérique, note l'auteur, a fait naître l'espoir d'une amélioration de la « dissémination de l'information » portant sur les « pays les moins développés ». Après les espoirs déçus du satellite, l'avènement de l'« âge digital » est-il à même de favoriser ce que Daya Kishan Thussu nomme des « contre-flux » informationnels (Thussu, 2007), en mesure de rivaliser avec les flux dominants émanant d'acteurs occidentaux ?

Kani Tuyala incite à prendre de la distance avec cette vision techno-déterministe, en soulignant la permanence, à l'ère numérique, des contraintes de l'économie politique qui, aujourd'hui comme hier, structurent la circulation transnationale de l'information. Il est à cet égard significatif que l'une des productions-phares de A24 Media, l'*Africa Journal*, programme d'information qui avait été créé par Mohamed Amin en 1994, doive être relayé par l'une des deux principales agences anglo-américaines d'image d'actualité, Reuters TV, pour espérer toucher une audience internationale, voire africaine.

C'est, comme on peut le constater, une des principales caractéristiques communes des articles de ce numéro que d'opposer aux écrits traversés par la tentation du déterminisme technologique, voyant se profiler derrière le numérique des promesses d'émancipation ou de rééquilibrage des flux, des études empiriques replaçant au centre de l'analyse les logiques sociales, politiques ou économiques au sein desquelles se déploie la technologie et ce, tant au niveau local que transnational.

L'humanité au risque du prisme numérique

Enfin, dans une contribution plus théorique, Fabien Granjon et Christophe Magis décryptent le paradigme des « humanités numériques ». Corollaire des discours tenus sur la « révolution » que constituerait le numérique, ces *digital humanities* vont jusqu'à être présentées comme ouvrant sur une « "nouvelle anthropologie" des sociétés contemporaines ». Le réel aurait dès lors vocation à être lu à partir du prisme du « caractère fortement médiatisé des expériences vécues au sein de ces sociétés, à la fois par l'accumulation et la diffusion du savoir autant que par la diffusion des technologies et notamment du numérique ».

Tout en voyant dans certaines des directions avancées par ces humanités numériques des éléments entrant en consonance avec les préoccupations de la critique – dans l'appel à dépasser « la balkanisation du savoir scientifique », à interroger les rapports « qu'entretiennent théorie et *praxis* », à interpellier les fondements des régimes de propriété intellectuelle –, Fabien Granjon et Christophe Magis soulignent les ambiguïtés dont est porteuse la notion.

Au-delà des critiques qu'ils formulent dans leur contribution, la question essentielle que pose le projet des *digital humanities* est aussi celle des frontières du monde contemporain dont ces humanités sont censées offrir une nouvelle anthropologie. Le risque est en effet grand de voir ces frontières correspondre d'assez près aux zones les plus colorées et éclairées de la carte qui orne la couverture de ce numéro, laissant le reste de l'humanité dans l'ombre.

Le détour par les marges auquel procèdent les articles de ce numéro montre pourtant combien l'intérêt porté à quelques-unes des parties demeurées dans l'obscurité sur cette carte peut permettre d'éclairer la compréhension des enjeux suscités par le numérique dans le monde contemporain.

Qu'on nous permette ici, pour finir, d'exprimer un regret. Nous avons quand nous avons émis l'appel à communication pour objectif de susciter, dans une perspective transdisciplinaire, des expériences de collaborations entre chercheurs en sciences humaines

ou sociales et des artistes et praticiens du numérique (hackers, designers, programmeurs...). Nous pensions que la confrontation de nos pratiques de recherche avec d'autres formes d'intervention ou de création aiderait à repenser de manière critique nos propres modes de représentations, de modélisation et de diffusion du savoir. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les réflexions et les expérimentations menées par les collectifs qu'animent certains d'entre nous, tels que *Anthropologies numériques*² et *l'antiAtlas des frontières*³.

Cette confrontation entre art, science et technologie devait également permettre d'appréhender plus précisément les enjeux que recouvre l'usage croissant du numérique en sciences humaines et sociales. Pourtant, en dehors de la réflexion de Fabien Granjon et Christophe Magis sur l'impact des « humanités numériques » dans la pratique de la recherche, cette question n'a pas trouvé place dans ce numéro, l'appel à projets diffusé n'ayant suscité que très peu de réponses allant dans ce sens. C'est dire combien la pratique du numérique et les réflexions méthodologiques ou épistémologiques qu'elle soulève demeurent en marge de nos disciplines.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BENKLER Y., 2006. *The Wealth of Networks: How Social Production Transforms Markets and Freedom*. New Haven (CT), Yale University Press.

GINSBURG F., 1991. « Indigenous Media: Faustian Contract or Global Village? », *Cultural Anthropology*, 6(1): 92-112.

INTERNATIONAL TELECOMMUNICATION UNION, 2014. *Measuring the Information Society Report 2014*. Genève.

RIFKIN J., 2000. *L'âge de l'accès. La nouvelle culture du capitalisme*. Paris, La Découverte.

² http://www.lecube.com/fr/anthropologies-numeriques-3eme-edition_2438

³ <http://www.antiatlas.net>

THUSSU D. K. (ed), 2007. *Media on the Move. Global Flow and Contra-Flow*. Londres, Routledge.

* * *